

## ORU Planoise - Aménagement des espaces publics du Pôle d'Animation - Lancement de l'appel d'offres dévoiement réseaux

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 29 mars 2004 a confié la mission de conception et de construction du Pôle d'Animation de Planoise à l'équipe d'architectes CHABAL et KRUZIC.

Dans le cadre de l'ORU Planoise et du projet du Pôle d'Animation, il est prévu l'aménagement des espaces publics qui comprennent également la reprise des réseaux divers.

Afin de permettre le déroulement des travaux de construction du bâtiment, il est nécessaire de dévier les réseaux existants.

L'intervention porte sur :

- le chauffage urbain
- l'eau potable
- l'éclairage public
- le réseau téléphonique
- le réseau Lumière

Le financement de cette intervention est inscrit dans le bilan prévisionnel de l'ORU de Planoise pour un montant de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC.

Financement : ANRU :	75 K€
Ville :	175 K€
	(avance TVA) 49 K€

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Il est demandé au Conseil Municipal d'en décider et d'autoriser :

- M. le Maire à lancer la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres, à signer les marchés de travaux ainsi que les ordres de services ou le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget, étant précisé que les avenants entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'avec avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- M. le Maire à solliciter la participation financière de l'ANRU et d'inscrire cette recette par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification attributive sur l'imputation budgétaire suivante : 13.824.1321.3605.30300, toute subvention supplémentaire à celle prévue ci-dessus venant en déduction sur la part Ville.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 25 janvier 2005.*